

DECRET N° 86/480 DU 11/4/86,

Portant nomination des Directeurs  
Régionaux des Douanes.-

-----

( LE PREMIER MINISTRE )

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n°76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le Décret n°82/879 du 24 Septembre 1982, portant réorganisation du Ministère des Finances ;

Vu le Décret n°82/595 du 8 Juin 1982, fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le Décret n°84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°85/1423 du 7 Décembre 1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°85/1434 du 12 Décembre 1985, relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés Directeurs Régionaux des Douanes :

1) - DIRECTION REGIONALE DE BRAZZAVILLE :

M. NDONGO (Donatien), ~~Inspecteur des Douanes ;~~

2) - DIRECTION REGIONALE DE POINTE-NOIRE :

M. DZIAT KIMPEMBE KIA YOULOU (Edouard) Inspecteur des Douanes

3) - DIRECTION REGIONALE DE LOUBOMO :

M. MOUTONDO (Jérôme) , Inspecteur des Douanes.

ARTICLE 2.- Les intéressés, percevront les indemnités de fonction prévues par le Décret n° 82/595, susvisé.

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures, contraires au présent Décret.

ARTICLE 4.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le II AVRIL 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Le Ministre des Finances et  
du Budget,

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONA.-